

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 6 OCTOBRE 2020**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 6 octobre 2020, à 20 heures 00 minutes.

Considérant l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance, à laquelle sont présents à la salle Roger-Fortin :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Étaient présente en vidéo conférence Zoom :

Madame Nicole Lussier, conseiller;
Madame Michelle Richer, conseillère;

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2020-10-224

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.

2020-10-225

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020–

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020.

2020-10-226

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	65402	exploitation des eaux usées	2,179.16\$
- Centre de Location St-Rémi	48734	nettoyage toilette béton	114.98\$
- Lignes Maska	4764	lignage 2020	16,507.78\$
- Groupe Richer	417695	gazon et fournitures	1,045.68\$
- Ministère des Finances	103092	2° vers. SQ.	48,195.00\$

TOTAL : 68,042.60 \$

2020-10-227

Acceptation des comptes à payer en octobre 2020 (document 1-A)-
CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 6 octobre 2020 au montant de 91,875.93\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois de septembre 2020 au montant de 91,875.93\$ à être payés en octobre 2020, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, le secrétaire trésorier soit autorisé à émettre les paiements y relatifs.

2020-10-228

Dépenses du maire, du directeur général et/ou de la directrice générale adjointe –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe au montant 346.86\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
MasterCard		
- Café Passion	déjeuner travail	36.43\$
- BMR	pieux pour terrain arrière	64.05\$
- Restaurant Douglas	dîner travail	33.05\$
- BMR	bois traité terrain arrière	111.00\$
- Funio	nom de domaine	18.39\$U.S.
- Amazon	sacs halloween	83.94\$

2020-10-229

Certificat de disponibilité des fonds de la secrétaire adjointe –

La secrétaire-trésorière adjointe fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par la secrétaire-trésorière adjointe.

Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.

Brigitte Garceau
Secrétaire-trésorière adjointe

2020-10-230

Avis de motion Règlement numéro 489 sur les clapets –

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil un règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

2020-10-231

Présentation du Règlement numéro 489 sur les clapets –

La conseillère Madame Nicole Lussier présente le projet de règlement qui prévoira l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

- 2020-10-232 Autorisation demande de subvention re Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) –
Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général, à déposer une demande de subvention dans le cadre de l'entente de partenariat régional en tourisme (EPRT).
- 2020-10-233 Autorisation de demande de subvention re Entente culturelle de la MRC du Haut-Richelieu –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser Madame Lise Deneault Kaech, secrétaire, à déposer une demande de subvention pour la rénovation des croix de chemin dans le cadre de l'entente culturelle de la MRC du Haut-Richelieu.
- 2020-10-234 Autorisation de demande de subvention Grand mouvement des Caisses Desjardins –
Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité de Conseil d'autoriser la direction générale à vérifier l'éligibilité de la Municipalité.
- 2020-10-235 Demande de dérogation mineure pour la hauteur d'une clôture dans une cour latérale –
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :
- De constater le dépôt d'une demande de dérogation mineure pour la hauteur d'une clôture dans une cour latérale sur le chemin 4^e Ligne.
 - D'autoriser la publication des avis requis par la loi sur l'aménagement et de l'urbanisme.
- 2020-10-236 Rapport du CCU pour la dérogation mineure –
Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le rapport du CCU du 29 septembre dernier ayant pour sujet une demande de dérogation mineure pour l'installation d'une clôture à une hauteur supérieure à la réglementation permise.
- 2020-10-237 Nomination d'un représentant pour la vente de non-paiement de taxes à la MRC Haut-Richelieu –
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu de nommer Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe pour enchérir, conformément à la Loi lors de la vente pour non-paiement de taxes des immeubles situés sur le territoire municipal de Saint-Valentin.
- 2020-10-238 Activité d'Halloween –
Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil qu'en raison de la Covid-19 :
- D'autoriser l'achat de sacs et de bonbons à distribuer ;
 - D'envoyer via un communiqué l'invitation aux citoyens à inscrire leur(s) enfant(s) afin celui-ci (ceux-ci) reçoivent des bonbons distribués par le Conseil municipal ;
 - Que la collecte de bonbons de porte à porte le 31 octobre ne soit pas autorisée sur le territoire de Saint-Valentin en raison de la pandémie.

2020-10-239-1

Illumination du sapin de Noël et chorale –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'autoriser la direction générale de retenir les services d'une firme afin que le sapin soit illuminé adéquatement et que cette illumination soit installée et désinstallée à chaque année.

2020-10-239-2

Illumination du sapin de Noël et chorale –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'activité de l'illumination du sapin avec une petite présentation d'une chorale. Compte tenu de la pandémie il n'y aura aucun breuvage ou collation pour les spectateurs.

Il est également résolu que l'activité n'aurait pas lieu si l'état de la situation ne le permettait pas.

2020-10-240

Guignolée 2020 et panier de Noël –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les demandes de la responsable du comité d'Aide à la famille soit :

- D'autoriser une collecte de fonds en argent seulement, moyen plus appropriée compte tenu que la collecte de dons alimentaires n'est pas possible dans les circonstances actuelles.
- D'offrir les bureaux municipaux comme points de dépôt des dons.
- D'autoriser une aide financière de la municipalité pour pourvoir au manque à gagner.
- De prévoir que les paniers de Noël soient sous forme de bons d'achat.

2020-10-241

Dépouillement d'arbre de Noël –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'adapter le dépouillement avec la réalité actuelle de la pandémie ;
- D'accepter que les responsables des loisirs de Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix organisent, si possible, une activité qui respectera les consignes de la santé publique.

2020-10-242

Employé des travaux d'hiver saison 2020 – 2021 –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil que la période de travail de l'employé municipal des travaux d'hiver s'échelonne du 2 novembre 2020 au 24 avril 2021 et qu'une augmentation salariale de 2.1%, qui représente l'indexation du coût de la vie annuel de 2019 soit ajoutée au salaire.

2020-10-243

Acceptation travaux pavage rang Pir-Vir –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de la facture à la firme Daudi Pavage Excavation, au montant de 34,465.88\$ incluant les taxes pour les travaux de resurfaçage dans le rang Pir-Vir.

2020-10-244-1

Demande de subvention Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale –

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valentin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Valentin approuve les dépenses d'un montant de 34,465.88\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2020-10-244-2

Demande de subvention Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) –

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valentin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Valentin approuve les dépenses d'un montant de 34,465.88\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter la création du compte de grand-livre suivant :

- Compte de revenu : 01-24902-000 Licences d'animaux

2020-10-246

Arbre dangereux dans le rang Pir-Vir –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'abattage d'un arbre dangereux dans l'emprise du rang Pir-Vir par une firme qui a les équipements et la main d'œuvre pour effectuer les travaux

2020-10-247

Groupe Ultima : Renouvellement contrat assurance –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de renouveler les assurances de la Municipalité avec le Groupe Ultima pour la période du 17 novembre 2020 au 17 novembre 2021 :

- Assurance pour la municipalité et les véhicules au coût de 16,685.00\$ taxes incluses
- Accident pour les bénévoles au montant de 273.00\$;
- Accident pour les cadres et dirigeants au montant 382.00\$.

De ne pas donner suite à l'offre pour la Loi C-21 pour poursuite aux criminelles.

2020-10-248

Travaux édifice extérieur : suivi –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'ajout des travaux suivants aux contrat des travaux de l'édifice extérieur effectués par la firme Priest :

- Ajour d'une gouttière au-dessus de l'ascenseur ;
- Peindre première section en aluminium, qui a le panneau Capital de l'Amour actuellement ;
- Remplacement du «sofit» de l'entrée de côté compte tenu l'enlèvement d'un poteau.

2020-10-249

Thermopompes murales : paiement –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement à la firme Les Entreprises J.-C. Dugré Inc. pour l'installation des nouvelles thermopompes murales dans les bureaux de l'administration au coût de 5,518.80\$ incluant les taxes.

2020-10-250

Correspondance –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la correspondance suivante :

1. Légion Royale Canadienne filiale 11 : Jour du souvenir et distribution de coquelicot ;
Publication coquelicot virtuel
Don en argent pour la couronne
2. Parti Québécois d'Iberville : Dépôt d'une pétition qui s'oppose au dézonage des terres agricoles sur le territoire de St-Jean

Projet de loi 67 visant à retirer un des pouvoir de zonage aux municipalités –

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseil, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région

2020-10-252

Appui au projet Les habitations de Lacolle-Beaujeu –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'appuyer le projet Les habitations de Lacolle-Beaujeu, qui vise la construction d'un immeuble de 40 logements destinées aux personnes de 55 ans et plus dans la municipalité de Lacolle, ce projet de vocation régionale pourrait avoir un impact pour les citoyens et citoyennes de la municipalité de Saint-Valentin.

2020-10-253

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:20 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Brigitte Garceau
Secrétaire-trésorière adjointe